



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-10

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Etainhus, légalement convoqués se sont réunis à la Mairie d'Etainhus, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rémi MALO, le Maire,

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMAD, Caroline TOUTAIN, Christophe RECHER, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET, formant la majorité des membres en exercice,

Absente excusée : Bérénice GAND (pouvoir Maryline MAUPAIX)

Absente : Sophie COMONT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BANCTEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20230315-2023-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Publication : 28/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Pouvoir(s) : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention(s) : 0

DESTRUCTION DES NIDS D'INSECTES

Date de convocation

09/03/2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que celle-ci prenait en charge la destruction des nids d'insectes chez les particuliers sur la commune d'Etainhus via l'intervention d'une entreprise agréée.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, accepte à l'unanimité de prendre en charge à présent uniquement la destruction des nids de frelons asiatiques et européens, la destruction des nids de guêpes seront à présent à la charge du particulier.

Des entreprises seront consultées par devis selon forfait

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,



Le Maire,

Rémi MALO